

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2026

---

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 486 (Rect)

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Labaronne

-----

### ARTICLE 9 QUINQUIES

Compléter cet article par les deux suivants :

« « III. – La deuxième ligne du tableau du second alinéa du I des articles L. 783-9, L. 784-9 et L. 785-8 est ainsi rédigée :

»

L. 621-15, à l'exception du neuvième alinéa du c, des neuvième et avant-dernier alinéas du e et du j du II, du f d
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

«

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer l'application du texte outre-mer.